



Motion

Date : 22 mars 2023

Dépôt : Claude LAMBERTY

Interpellat° - Grands projets
de réforme de la politique
nationale du sport

La Chambre des Députés :

- Considérant les bienfaits des activités sportives sur la santé physique et mentale en contribuant à un mode de vie sain et actif ;
- Considérant que le manque d'activité physique est un facteur de risque majeur pour de nombreuses maladies chroniques telles que l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires et le cancer ;
- Considérant que le sport véhicule des valeurs éducatives, sociales, morales et favorise la cohésion sociale et le vivre-ensemble ;
- Considérant les quelque 20.000 bénévoles actifs au sein des associations sportives qui forment la colonne vertébrale du mouvement sportif ;
- Considérant que les fédérations sportives organisent sans cesse des compétitions dans les disciplines les plus diverses contribuant ainsi au développement des activités sportives au niveau national ;
- Considérant que les fédérations sportives sont obligées de faire appel de plus en plus à du personnel administratif qualifié pour faire face aux exigences et aux défis au niveau administratif et organisationnel ;
- Considérant que les clubs locaux et les communes sont des acteurs majeurs dans l'épanouissement sportif des citoyens ;
- Considérant le rôle exemplaire du sport en matière d'inclusion ;
- Considérant que les infrastructures sportives permettent aux sportifs de pratiquer et de se développer dans une multitude de disciplines sportives ;
- Notant que le manque d'activité physique a été reconnu comme l'épidémie du 21^e siècle par l'Organisation mondiale de la Santé ;
- Notant que l'enveloppe budgétaire 2023 du ministère des Sports s'élève à 0,067% du PIB, respectivement à 0,21% du budget de l'État ;

invite le Gouvernement à :

- Valoriser davantage l'importance du sport et de l'activité physique dans la société ;
- Soutenir et à promouvoir le bénévolat dans toutes ses facettes via le développement d'un concept national de reconnaissance et de soutien du bénévolat dans son intégralité ;

- Doter les fédérations sportives des moyens nécessaires afin de poursuivre les efforts en vue de la professionnalisation du mouvement sportif;
- Poursuivre l'investissement dans des infrastructures sportives de qualité accessibles à tous ;
- Promouvoir le développement du domaine parasportif au Luxembourg ;
- Augmenter de manière conséquente les crédits alloués aux fédérations sportives dans les domaines administratif et sportif.

Claude LAMBERTY



Gilles BAUER



Chantal GARY



Cécile FEHLEN



Y. CREUTZEN